

## SEANCE PLENIERE DU 16 JUIN 2008

---

**CG/2008/27 - Développement économique - 21**  
**Soutien à l'emploi et à diverses initiatives – Promotion de Strasbourg et de l'Alsace comme destination de congrès et tourisme d'affaires – Adhésion du département à l'Association de droit local « Strasbourg Convention Bureau »**

---

**M. LE PRESIDENT** – Nous donnons la parole à Bernard Fischer.

**M. FISCHER** – Monsieur le Président, chers collègues, trois remarques concernant le dispositif qui nous est proposé ici pour la promotion de Strasbourg et de l'Alsace comme destination de congrès et de tourisme. Notre région accueille énormément de congrès et des séminaires divers et variés.

Je me félicite, comme vous, qu'il y ait une gouvernance partagée dans ce domaine puisque l'économie touristique, à ce jour, connaît des mutations extrêmement importantes aussi.

Je ferai néanmoins deux remarques. Il s'agit d'une gouvernance partagée par l'intermédiaire de cette association qui aura à cœur de mettre en avant le travail déjà réalisé par l'ADT et par le CRT.

En deuxième point, j'eus préféré que le coût imparti à cette promotion touristique soit un peu inférieur. Nous créons tout de même une nouvelle structure pour 560 000 euros. Il faudra qu'elle soit efficiente et largement partagée par l'ensemble des acteurs pour être certains que nous aurons une promotion digne de ce nom pour l'Alsace.

---

**CG/2008/28 - Développement économique - 21**  
**Soutien à l'emploi et à diverses initiatives – Convention cadre de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin**

---

**M. LE PRESIDENT** – Nous donnons la parole à Bernard Fischer.

**M. FISCHER** – Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un très bon dispositif de coopération entre le CG67 et la CCI. C'est totalement indispensable, faut-il le réaffirmer ? Notre collectivité est présente sur tous les fronts au-delà de nos compétences naturelles.

Je rappelle nos participations financières aux deux TGV Est Européen et Rhin Rhône, notre participation à un certain nombre de lignes de l'aéroport, la mise en place de l'EPFL, tout le travail de notre satellite ADIRA et j'en passe, qui nous coûtent

beaucoup d'argent chaque année, qui sont très lourdes dans notre budget, de telle manière à favoriser l'économie et l'emploi sur l'ensemble du territoire.

J'aimerais rebondir sur un point où je trouve que nous ne sommes pas assez percutants de nos jours, c'est le débat sur la loi de modernisation économique. Nous suivons avec intérêt le débat au niveau du Parlement, à ce niveau, je l'ai déjà dit en l'assemblée plénière lors de notre dernière réunion. Néanmoins si cette proposition de loi comporte des volets extrêmement intéressants, y compris dans la transmission d'entreprises qui est indispensable, cela m'inquiète sur un certain nombre de points, dont notamment le déséquilibre qui risque d'être accentué dans le domaine de l'agroalimentaire.

Nous avons aujourd'hui cinq grands groupes de distributeurs, voire six, en France. Nous avons d'innombrables entreprises de transformation de produits agroalimentaires et de nombreuses filières de production qui souffrent déjà pas mal – c'est le moins qu'on puisse dire – en dehors des céréaliers qui ont connu un rebond ces derniers temps.

Je pense qu'à la lecture de l'évolution des débats au niveau du Parlement, on risque d'accentuer dogmatiquement le déséquilibre entre les distributeurs, les transformateurs, l'agroalimentaire et les producteurs.

Les producteurs risquent aujourd'hui d'avoir une déconsidération par rapport aux grandes centrales d'achats et, dans la loi de modernisation économique, il est prévu de diminuer l'influence de la CDEC et d'accentuer les pouvoirs du maire. Quels pouvoirs du maire ? Si on met la barre des surfaces commerciales à 1 500 mètres carrés, si accentuer le pouvoir du maire est de pouvoir préempter, nous savons ici que l'essentiel des communes qui seront confrontées à ce type de dispositif n'auront, en aucun cas, les moyens financiers pour préempter.

Ceci est une réalité puisqu'il y aura une surenchère. Je crains que la vision parisienne, dans ce débat entre la distribution, les transformateurs de l'agroalimentaire et les producteurs, nous entraîne beaucoup d'éléments subversifs que le sont actuellement les lois Gallant en vigueur.

J'aimerais que les parlementaires tout particulièrement et que le Département du Bas-Rhin soient vigilants dans ce processus d'élaboration d'une loi qui risque de mettre à mal des dizaines de milliers d'emplois, particulièrement dans les entreprises d'agroalimentaire de petite et de moyenne taille.

---

**CG/2008/35 - Protection de l'environnement - 23**  
**Protection de la nature – Réintroduction de la tortue cistude**

---

**M. LE PRESIDENT** – La parole est à M. Fischer.

**M. FISCHER** – La réintroduction de la tortue cistude nous concerne tous, même si c'est dans le secteur de Lauterbourg. Ayant en charge la bourse de cette Maison, dans le sens noble du terme, je m'étonne tout simplement du coût de la réintroduction. Je voulais vous en faire part, sachant que l'argent sera utilisé à bon escient, mon cher collègue.

---

**CG/2008/36 - Protection de l'environnement - 23**  
**Protection de la nature – Protocole de contractualisation collective dans les Zones d'actions prioritaires (ZAP) du Plan Hamster**

---

**M. LE PRESIDENT** – La parole est à M. Fischer.

**M. FISCHER** – Merci pour cette affirmation extrêmement forte.

Vous avez raison de dire que nous avons une épée de Damoclès en ce qui concerne les directives européennes et les conventions de Berne, que pour le travail qui a été fait sur le territoire, tous les acteurs se sont mis autour de la table, que le Département du Bas-Rhin est, une fois de plus, présent pour le cofinancement qui devrait d'ailleurs être imparté seul à l'Etat.

Tout dépend de la mise en place des mesures portées par la Chambre d'agriculture et par l'ensemble des acteurs qui sont, pour l'essentiel, des agriculteurs.

Cela augure de très bonnes choses. C'est une avancée considérable qui nous permettra de sauvegarder le grand hamster dont nous avons besoin.

Je rappelle qu'il y avait, en 1963-1966, pendant plusieurs années, des proliférations. Les hamsters décimaient, sur les territoires, les productions de 20 à 30 % des céréales, voici 45 ans. Aujourd'hui, regardez l'évolution de l'agriculture intensive pendant un moment. Nous avons, bien entendu, décimé le grand hamster.

C'est donc une très bonne mesure aujourd'hui. Nous n'aurons pas plus de contraintes que cela. Nous avons néanmoins échappé à des mesures extrêmement coercitives.

---

**CG/2008/46 - Administration générale - 5**  
**Compte administratif et compte de gestion 2007**

**M. FISCHER** – Monsieur le Président, mes chers collègues, monsieur le vice-Président de pôle, je constate que nos collègues socialistes ont déserté l'assemblée alors que le moment de la présentation des comptes administratifs et de gestion est un moment important.

Si les débats d'orientation budgétaire et les budgets en général sont des orientations politiques, il est néanmoins un instant important lors duquel il s'agit de vérifier ce que nous avons réalisé. Ceci vient d'être énoncé à travers le rapport d'activité 2007 présenté par André Klein-Mosser.

Quelques éléments pour ce rapport.

Le total du budget qui a été exécuté s'équilibre en recettes à 1 179 902 618 € pour des dépenses de 1 167 984 881 € avec un résultat de 11 917 736 €.

### Les dépenses de fonctionnement

Un taux d'exécution budgétaire de 94,4 %. C'est dans la moyenne des dernières années, ce qui donne une connotation de sincérité dans le sens budgétaire du terme.

Un effort d'investissement a été soutenu et progresse de 3,7 %. L'épargne est néanmoins en baisse et la dette départementale légèrement en augmentation. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le taux d'exécution 664 M€ a été voté et 627 € ont été mandatés ce qui fait un delta de 37 M€.

Nous avons des dépenses de personnel qui se sont accrues de manière importante, eu égard au transfert des TOS dans la loi de finance du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ceci a entraîné une augmentation de 15 % du budget.

Les frais financiers sont stables depuis 2003.

Le tableau, qui vous est présenté en page 295, vous montre bien l'évolution du coût du personnel, des ressources humaines, la logistique et les moyens généraux, l'intérêt de la dette en stabilité, les interventions qui sont en nette progression depuis 2003 et un total de 627 M€ en récapitulation.

Vous avez les deux principales augmentations, les mouvements qui ont été prévus. C'est en progression. C'est 20 M€ pour la solidarité et 27 M€ pour l'administration générale, eu égard notamment aux dépenses de personnel.

La solidarité représente +20 M€ soit :

- 5,5 M€ pour la politique enfance ;
- 5,3 M€ pour celle des personnes handicapées ; nous sommes en plein dans l'exécution de la loi handicap avec toutes les conséquences budgétaires que cela implique ;
- 7,2 M€ pour la politique en faveur des personnes âgées sachant que les allocations RMI/RAM sont stables.

### Les dépenses d'investissement

Nous avons ensuite les dépenses d'investissement pour un total de 219,3 M€ en augmentation de 13 M€ sur les quatre dernières années.

Nous avons la particularité d'avoir le grand chantier des Archives départementales qui avait entraîné une progression de 5,8 %.

Les subventions d'équipement où notre Département a la particularité d'être parmi l'un des plus grands financeurs pour les EPCI, les communes et les collectivités locales, sont restées relativement stables.

Les principaux mouvements que nous avons enregistrés en 2007 pour les dépenses d'investissements progressent de 3,6 M€. C'est notamment l'aménagement du territoire qui a entraîné une augmentation de 12 M€.

Je me permets de rappeler que le cofinancement pour le TGV Est Européen est de 2,8 % sur 3,1 milliards d'euros soit un total de 88 M€ versés, à l'heure actuelle pour la contribution de la première ligne du TGV Est Européen.

Notre participation pour le TGV Rhin Rhône se monte à un taux de 0,55 % sur 2,3 milliards d'euros soit un total prévisionnel de 12,8 M€.

Nos dépenses d'investissement, pour l'aménagement du territoire, ont donc progressé et se chiffrent à hauteur de 85 M€. Elles s'inscrivent également dans la vision que nous avons aujourd'hui des contrats de territoire.

Pour le secteur socio-éducatif, le total est de 73 M€ soit une progression de 1,5 M€.

#### Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, en 2007, à 773 M€. Nous savons combien nous sommes dépendants aujourd'hui, beaucoup plus qu'il y a cinq ou huit ans, des dotations complémentaires et des ressources de la part de l'Etat pour les transferts de compétence qui nous étaient impartis.

Nous avons également une augmentation de la fiscalité indirecte qui est due à la progression de la TSCA qui compense les transferts de compétence (les TOS, etc.).

Vous avez la fiscalité directe sur le tableau qui est vous présenté : 3,5 % des progressions l'ont été au titre de l'évolution des taux, 2,6 % des bases fiscales et 1,8 % au titre de la revalorisation forfaitaire des bases. Ceci nous a entraîné une augmentation de produits de 14,7 M€ pour des recettes qui se sont élevées à 321,3 M€.

Pour la fiscalité indirecte, il était prévu 84 M€. Nous avons pu percevoir 90,8 M€ soit une progression même si nous avons un moindre nombre de transactions et une moindre progression de l'immobilier en 2007.

#### Dotations et participations

La DGF s'est élevée à 161 M€ et est donc en légère hausse, la DGD à 6,8 M€ et la FCTVA à 11,4 M€.

#### La dette

Nous notons une évolution de la dette donc du stock de dette qui est passée de 311 M€ à 354 M€. Ceci conditionnera, bien entendu, considérablement nos prochains débats d'orientation budgétaire et je tiens à féliciter les services qui font un effort considérable, à l'heure actuelle, sous l'égide de monsieur le Directeur, pour trouver toutes les sources d'économie dans le domaine du fonctionnement. Ceci est impératif pour la construction budgétaire pluriannuelle.

L'épargne brute a diminué de 153 M€ à 136 M€ et le ratio stock de la dette à l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de l'extinction de la dette, est de 2,6 années ce qui nous met à un niveau d'excédent global de 11 M€ et nous place dans une situation acceptable et relativement vertueuse en ce qui concerne la gestion globale de notre Département.

Les 47 M€ d'excédent sont affectés pour 35,25 M€ pour couvrir le déficit d'investissement ; 739 457 € pour les reports de crédit de fonctionnement ; le solde de 11,9 M€ permet de diminuer le montant des emprunts à reporter soit 211 M€.

Vous avez le tableau récapitulatif du budget principal à la page 300.

Nous avons vu, en Commission des finances, le détail des budgets :

- du Parc départemental de matériel d'entretien des cours d'eau avec un excédent global de 2,3 M€ ;
- le Foyer de l'enfance avec un excédent de clôture de 137 442 € ;
- le Laboratoire départemental d'analyse avec un excédent de clôture de gestion de 532 441 € ;
- le Vaisseau avec un déficit, un résultat global de gestion de -20 607 € qui est du à l'activité boutique et location d'espaces ;
- le Service départemental d'archéologie dont tout le monde se félicite, qui est extrêmement percutant et efficient, avec un excédent d'exploitation de 326 314 €.

L'équilibre budgétaire, aussi bien pour ce qui concerne les éléments réels que les éléments d'orgues, vous est rappelé à la page 306.

Vous avez, en annexe, l'affectation du résultat dont j'ai parlé, et l'ensemble des contrats de prêts qui ont été réalisés.

Voilà monsieur le vice-Président, les éléments impartis à la gestion, au compte de gestion et au compte administratif 2007, tel que vous l'avez évoqué dans le cadre des discussions budgétaires lors du rapport d'activité que vous avez présenté.

.....

**M. LE VICE-PRESIDENT** – Je redonne la parole à monsieur le Rapporteur.

**M. FISCHER** – Dans un esprit de bonne entente qui a toujours lieu d'être dans cette Assemblée, nous prenons acte des déclarations de Maître Gsell. J'apprécie beaucoup qu'on puisse apporter des réponses avant les questions. C'est bien ainsi et je pense qu'on pourra passer au vote.

.....

**CG/2008/47 - Administration générale - 5**  
**Fiscalité du Département du Bas-Rhin**

**M. FISCHER** – Le rapport suivant concerne quelques éléments de fiscalité du Département ou, du moins, les exonérations qui vous sont proposées.

Taxe professionnelle – exonération en faveur des librairies indépendantes de référence

Pour la taxe professionnelle, tout d'abord, l'article 70 de la loi de finances rectificative 2007 propose des exonérations en faveur des librairies indépendantes de référence.

Il s'agit d'établissements qui doivent se soumettre à trois conditions ou du moins y répondre :

- être une petite et moyenne entreprise au sens du droit communautaire, avec un chiffre d'affaires limité à 40 M€ pour les PME et un total de bilan inférieur à 27 M€ ;

- avoir son capital détenu, de manière continue et à hauteur de 50 % au moins, soit par des personnes physiques, soit par une PME dont le capital est détenu à hauteur de 50 % au moins par des personnes physiques ;

- ne pas être liée à une autre entreprise par un contrat de cession ou de franchise défini par l'article L 330-3 du code du commerce.

C'est extrêmement précis et un certain nombre d'établissements, évidemment répondent à cela. Nous pouvons de ce fait les exonérer de la TP.

#### Taxe professionnelle - élargissement du champ d'application de l'exonération pour les cinémas d'art et d'essai :

Quelques villes moyennes ou bourgcentres ont des cinémas d'art et d'essai. Comme nous sommes aujourd'hui dans une concurrence par rapport aux grands multiplexes, c'est un coup de pouce considérable que nous pouvons apporter aux relais culturels ou cinémas locaux de manière à ce qu'ils puissent perdurer. Il s'agit des salles accueillant jusqu'à 5 000 entrées hebdomadaires. Ceci nous a « coûté » 47 000 € en 2006. On aura sans doute évité la fermeture de deux ou trois cinémas dans le Département du Bas-Rhin.

#### Taxe professionnelle et taxe foncière bâtie - jeunes entreprises universitaires

Jusqu'à présent, ce dispositif existait pour les jeunes entreprises innovantes dont douze, dans notre département, bénéficiaient de l'exonération des deux taxes. Ceci nous entraînait un delta de 62 420 € en négatif. Il s'agit maintenant, comme le prévoit la loi de finances 2008, de l'étendre aux jeunes entreprises universitaires.

Nous appelons jeune entreprise innovante et universitaire, un établissement qui est créé ou détenu pour au moins 25 % par un étudiant ou une personne titulaire d'un master ou d'un doctorat depuis moins de 5 ans. L'effet sera pour 2009, pour le dégrèvement.

#### Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles

Le 6 février 2008, monsieur le Préfet du Bas-Rhin a précisé diverses dispositions au Département, interdisant toute modification du taux pendant un délai de trois ans.

Le Président propose, avec l'accord de la Commission des Finances, un nouveau taux, pour les trois années à venir, à savoir un taux de 1 % pour cette taxe.

Conformément à ces articles, vous avez tous les éléments qui sont impartis à ces dispositions pour des exonérations qui, en finances, sont certes

mineures, mais qui, en termes de bagage territorial, pour les établissements concernés, sont extrêmement importants.

Voilà le sens du dispositif et de la délibération qui vous est impartie.

---

**CG/2008/56 - Administration générale - 5**  
**Budget départemental - Exercice 2008 - Budget**  
**supplémentaire**

**M. FISCHER** – Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport 56 concerne le budget supplémentaire et la DM1, ensemble, qui sont équilibrés, dans un tableau que vous avez page 387, pour les dépenses et recettes à 243 728 221,01 €.

Vous aurez constaté que pour les dépenses, près de 90 % sont des reports de crédits d'investissement et, pour les recettes, près de 85 % sont également des reports de recettes d'investissement.

Les points particuliers, en quelques mots. Les dépenses reportées s'élèvent à 222 317 035 €. Sur ces 222 M€ de dépenses reportées, 142 M€ représentent des subventions accordées. S'y ajoute un solde reporté au déficit de la section de fonctionnement, soit 35 259 810,61 €. En recette est inscrit un solde reporté en 2007 pour l'excédent de la section de fonctionnement de 47 177 547 €.

La DM1 comporte une diminution de 143 544 € en termes de dépenses de fonctionnement et une diminution, par contre, de 14 444 537 € pour les dépenses d'investissement.

Les crédits reportés

Les grandes masses des crédits reportés :

- 67,25 M€, c'est le paquet d'aménagement du territoire, si je puis dire ;
- 655 M€ pour les nouvelles technologies, le transport, les routes, la sécurité, l'habitat et l'urbanisme. Je ne vous égraine pas les chiffres en cette fin de séance, puisque nous les avons vus, étudiés et largement revus en Commission des Finances ;
- 79 M€ reportés en valorisation des richesses locales dans le développement économique, le développement local et la cohésion urbaine, l'environnement également ;
- nous avons notamment 3 M€ qui sont reportés pour les carrières de Saint-Nabord sur lesquelles se penchent actuellement le Président et les services pour avoir une vision dans ce domaine avec les élus locaux ;
- en développement socio-éducatif, culturel et sportif, 30 M€ reportés pour l'éducation, la formation, la culture et le patrimoine, jeunesse, sport et loisir ;
- dans le domaine de la solidarité : 2,32 M€ pour la santé publique ; 1,83 M€ pour l'enfance et la famille et également des sommes complémentaires pour les personnes âgées, l'accueil en publique, les personnes en situation de précarité et les personnes handicapées

L'administration générale, un importante report de 52 M€ qui représente le solde –déficit – de la section d'investissement reporté et un certain nombre d'engagements pour d'importants travaux sur les bâtiments départementaux.

### La décision modificative

Les principales politiques concernées par les propositions de diminution – je dis bien diminutions, ce qui n'est pas fréquent dans les décisions modificatives – sont la NTIC ; les routes ; la protection de l'environnement ; culture et patrimoine, essentiellement suite à un décalage, dans le temps, des travaux au château du Haut-Koenigsbourg – je tiens à rassurer mon collègue Président de la commission de la culture ; la gestion financière pour 7,5 M€ pour les remboursements d'emprunts puisque nous avons moins recouru à l'emprunt en 2007.

Nous avons ensuite les principales politiques dont les crédits sont en augmentation :

- 4,2 M€ pour les transports : c'est l'acquisition de véhicules de transport en commun dans le cadre du nouveau contrat DSP du Bassin de Strasbourg
- l'éducation formation avec 1,053 M€ pour un solde des ajustements de crédits pour les travaux des collèges : vous l'avez sur un tableau en annexe ;
- les ressources humaines avec 2,455 M€ : un effet difficilement mesurable à l'heure actuelle pour 2007 en ce qui concerne les transferts et les évolutions des dépenses de personnel ;

D'autres politiques connaissent également des augmentations qui sont néanmoins moindres dont notamment 380 000 € pour le SDIS ; 356 000 € pour le domaine de l'habitat et de l'urbanisme ; 23 000 € pour le développement économique, 217 000 € pour le développement local et la cohésion urbaine ; 274 000 € pour les personnes handicapées.

### Les recettes

Les recettes reportées :

- les emprunts à hauteur de 211 millions d'euros ;
- un excédent reporté pour 740 000 € ;
- un excédent reporté pour l'investissement pour 46 M€.

Les recettes nouvelles :

- un peu plus d'un million d'euros pour le FCTVA ;
- près de 500 000 € pour la Maison du Département.

### AP-CP et AE-CP

Vous avez le tableau récapitulatif de ces budgets supplémentaires et de la décision modificative numéro 1 qui vous est proposée, avec un complément de quelques éléments sur les autorisations de programmes, détaillés dans les tableaux annexés.

Nous avons des admissions en non valeur qui sont absolument incontournables :

- 116 699 € pour le budget départemental ;
- 253 € pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses ;
- 4 800 € pour le Parc départemental d'entretien des cours d'eaux : nous n'avons aucune emprise dessus ;
- 1 1835,18 € pour le budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance.

Nous avons une petite majoration d'enveloppe pour des EPCI qui fusionnent. Ce n'est pas tous les jours mais nous avons un dispositif dont certains d'entre-nous ne se souvenaient plus : lorsqu'il y a fusion de deux EPCI, elles ont une augmentation sur leur enveloppe de développement local de 20 %.

J'imagine, monsieur le Président, que vous allez être assailli, dès demain matin, pour des fusions d'ECPI dans différents territoires puisqu'il s'agit tout de même d'un supplément de 66 017 € pour le secteur de la Sauer-Pechelbronn et de la Porte du Vignoble. Nous les félicitons, bien entendu. Je suppose que c'est un mariage d'entente, de raison et d'amour.

Pour la nomenclature comptable, vous avez différents éléments pour des remises gracieuses dont je vous passe les détails.

Enfin, vous avez des tableaux en annexe qui vous ont été distribués dans des feuilles volantes et qui traduisent l'ensemble des éléments impartis à ce budget supplémentaire 2008 et la décision modificative numéro 1 qui vous est proposée dans le cadre de la délibération annexée.

---

*La séance est levée à 13 heures 30.*